

La cigarette électronique débarque à Genève

La clope sans fumée tente une timide percée. Elle pourrait profiter de l'interdiction du tabac dans les cafés

Aurélié Toninato

Depuis plus d'une semaine, le distributeur bernois Valora propose à la vente des cigarettes électroniques dans ses kiosques et stations-service alémaniques, tessinois et romands. A Genève, Valora possède un seul magasin de tabac, situé au centre commercial de Blandonnet à Vernier. La firme y vend le modèle Supersmocker, qui ne contient pas de nicotine.

Comment ça marche? L'e-cigarette fonctionne avec une cartouche remplie de liquide aromatique de substitution au tabac. Elle contient soit de la nicotine, soit seulement des arômes artificiels de tabac ou de fruits, et du glycérol. Lors de l'aspiration, un microprocesseur active un atomiseur qui mélange le liquide avec l'air inspiré. Ce mélange est alors propulsé sous forme de vapeur et inhalé par l'utilisateur.

Le set de base vendu par Valora contient une cigarette, deux batteries et une cartouche. Il revient à 90 francs. Une cartouche équivaut à environ quinze cigarettes traditionnelles. La recharge coûte 39 francs pour 24 cartouches.

Sans nicotine uniquement

Le produit existe depuis plusieurs années mais sa commercialisation est difficile. La lettre d'information de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) datant de septembre dernier explique que «les cigarettes électroniques sans nicotine peuvent être commercialisées uniquement si le distributeur a pris les



La cigarette électronique: une alternative à la consommation de tabac dont l'innocuité resterait à démontrer. MAGALI GIRARDIN

«Un millier d'utilisateurs suisses se fournissent par Internet»

Le porte-parole d'EdSylver

mesures nécessaires pour garantir la sécurité du produit».

En d'autres termes, le distributeur doit pouvoir garantir que les substances inhalées ne mettent pas en danger la santé. L'OFSP recommande de faire appel à des experts en la matière, par exemple le chimiste cantonal, mais ce n'est pas une obligation. Quant aux cigarettes électroniques avec nicotine, el-

les sont interdites à la vente en Suisse. Swissmedic pourrait toutefois les autoriser en pharmacie, si elle leur reconnaissait des propriétés thérapeutiques (l'e-cigarette pourrait s'apparenter à un substitut nicotinique comme le patch ou le chewing-gum à la nicotine).

Mais à ce jour, l'institut n'a délivré aucune autorisation dans ce sens. Pour l'instant, la commerciali-

sation de l'e-cigarette sans nicotine en est à ses balbutiements. Après une semaine de mise en vente, aucune n'avait trouvé preneur au kiosque de Vernier. L'objet fait débat. Certains arguent qu'elle est une alternative à la consommation de tabac, d'autres avancent que l'innocuité de l'inhalation des substances de l'e-cigarette n'a pas encore été démontrée.

Malgré les exigences de l'OFSP, d'autres firmes d'e-cigarettes sont sur les starting-blocks pour pénétrer le marché suisse, comme l'explique le porte-parole de la marque française EdSylver: «Nous sommes en négociation avec un groupe de distribution qui va très bientôt commercialiser nos produits sur le territoire suisse, en kiosques, stations-service et en pharmacie via un groupe partenaire. Nous comptons de très nombreux utilisateurs suisses, environ un millier, qui se fournissent directement par Internet sur notre site de vente en ligne.»

En revanche, pour le concurrent romand de Valora, la chaîne Naville, le lancement du produit n'est pas d'actualité. «Pour l'instant, nous étudions le produit mais ne pensons pas le commercialiser prochainement, explique Serge Page, directeur de Naville Services. Il avait été présenté il y a quelques années et nous n'y avons pas cru. Aujourd'hui, il redevient intéressant à cause de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.»

Principe de précaution?

D'ailleurs, cette cigarette est-elle bannie des lieux sans fumée à Genève? Il n'y a pas de directives formelles à ce sujet. Selon Jacques-André Romand, médecin cantonal de Genève, la cigarette électronique pourrait être autorisée en partant du principe que les vapeurs exhalées ne répandent pas de produits toxiques qui participent au tabagisme passif. Mais elle pourrait tout aussi être interdite, par principe de précaution car «les effets et les produits contenus dans les e-cigarettes ne sont pas suffisamment bien connus».



Pour ou contre? Participez à notre sondage sur www.tdg.ch